PBI ACTUAIRES ET CONSEILLERS

ACTUALITÉS LÉGISLATIVES

16 novembre 2026

Faits saillants du budget fédéral de 2026

Le 5 novembre 2026, le ministre des Finances a présenté le budget de 2026, intitulé « Maîtres chez nous » (Budget 2026). Le Budget 2026 vise à donner le coup d'envoi à un supercycle d'investissement, à réduire les coûts pour les Canadiens et à maintenir la rigueur budgétaire, dans un contexte de nouveaux droits de douane américains et de hausse des prix mondiaux de l'énergie. L'incidence budgétaire nette des nouvelles mesures du Budget 2026 totalise environ 142 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années (de 2026-2027 à 2030-2031), ou environ 152 milliards de dollars en incluant les mesures prises depuis la Mise à jour économique du printemps (avril 2026). Le déficit devrait atteindre 62 milliards de dollars (1,8 % du PIB) pour l'exercice financier (EF) 2027, puis diminuer à 53 milliards de dollars (1,3 % du PIB) à l'EF 2031.

Ce bulletin présente les éléments susceptibles d'intéresser les administrateurs de régimes, les employeurs et les participants, sans commentaires de PBI.

Retraite et avantages sociaux

Le Budget 2026 ne contient que quelques éléments liés à la retraite et aux avantages sociaux, dont plusieurs nécessiteraient des modifications législatives ou réglementaires.

« REER à vie » – Le Budget 2026 annonce l'intention du gouvernement de fusionner les règles fiscales applicables aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

- Selon les règles actuelles, au plus tard le 31 décembre de l'année des 71 ans du titulaire, le REER doit être converti en FERR, servir à l'achat d'une rente ou être intégralement retiré en paiement forfaitaire imposable. Après conversion, le FERR est un compte distinct sans nouvelle cotisation, assujetti à des retraits annuels prescrits.
- Selon la proposition, un compte unique de « REER à vie » permettrait :
    1. de couvrir à la fois les phases d'accumulation et de décaissement, éliminant ainsi la nécessité de convertir un REER en FERR à 71 ans;
    2. de désigner le conjoint ou conjoint de fait survivant comme titulaire remplaçant du REER; et
    3. de simplifier les transferts libres d'impôt aux survivants admissibles après le décès du titulaire.

Les exigences de retrait minimal après 71 ans demeureraient inchangées. La proposition supprimerait, pour tous les titulaires de REER, l'étape administrative et l'échéance impérative de conversion : formalités, choix unique de l'âge d'un conjoint plus jeune pour calculer les retraits minimaux et risque de retrait intégral réputé en l'absence de mesures. Les administrateurs de régimes et les conseillers gérant les conversions en FERR devraient aussi adapter leurs processus et communications.

Mesures visant l'intégrité des régimes de pension agréés – Le Budget 2026 propose trois mesures visant à renforcer l'intégrité du cadre des régimes de pension agréés :

(i) *Communication de renseignements sur les participants décédés* – L'Agence du revenu du Canada (ARC) serait autorisée à communiquer à l'administrateur d'un régime de pension agréé des renseignements sur le décès d'un participant ayant droit à une prestation de retraite non réclamée. Cela faciliterait l'identification des participants décédés et la recherche des bénéficiaires ou autres ayants droits aux prestations de survivant, afin qu'elles ne demeurent pas non réclamées.

Droits d'auteur © 2026
par PBI Conseillers en actuariat ltée
Tous droits réservés.

T. 1-877-748-4826
C. bureaumtl@pbiactuariat.ca
linkedin.com/company/pbi-actuarial-consultants
pbiactuariat.ca/fr

(ii) *Conséquences du retrait de l'agrément* – Le budget propose d'établir des conséquences fiscales précises et claires lorsque l'ARC retire l'agrément d'un régime de pension agréé qui ne respecte pas les conditions d'agrément. Pour les retraits d'agrément après 2026, le régime serait assujetti à un impôt spécial égal à 10 % de la juste valeur marchande de ses actifs immédiatement avant le retrait, auquel l'ARC pourrait renoncer ou qu'elle pourrait annuler. Ces règles préciseraient les conséquences fiscales actuellement incomplètes et offriraient davantage de prévisibilité au régime, à son administrateur et à ses participants.

(iii) *Régimes de retraite individuels (RRI)* – Le budget propose également de renforcer les règles d'intégrité applicables aux RRI, ces derniers étant des régimes de pension agréés à prestations déterminées, généralement établis pour un seul participant, comme un propriétaire d'entreprise ou un cadre supérieur. Il est assujetti à des règles supplémentaires prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui visent à empêcher le report d'impôt au-delà de l'objectif du régime. À compter du 1er janvier 2028, un RRI dont les actifs dépassent 200 % de ses engagements de retraite verrait son agrément retiré.

Exonération de la TPS/TVH pour la massothérapie – Le Budget 2026 propose d'exonérer de la TPS/TVH les services de massothérapie admissibles fournis après le 5 novembre 2026. Cette mesure pourrait réduire les coûts des régimes d'avantages sociaux des employeurs remboursant la massothérapie, sous réserve des exigences applicables aux qualifications des praticiens.

Mesures d'abordabilité pour les particuliers

Le Budget 2026 propose un supplément de 50 % de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels (jusqu'à 2 570 $ sur un an pour une famille de quatre personnes), un Crédit canadien pour proche aidant entièrement remboursable pouvant atteindre 1 260 $ et une Allocation aux travailleurs pour bâtir le Canada bonifiée pouvant atteindre 1 859 $ pour les particuliers et 3 143 $ pour les familles.

La suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur les carburants est également prolongée jusqu'à la fin de janvier 2027. Les taux reviendraient ensuite à 5 cents le litre (ou 2 cents pour le diesel) en février et mars 2027, puis à 10 cents le litre (ou 4 cents pour le diesel) à compter d'avril 2027.

Le supercycle d'investissement au Canada et les grands projets

Supercycle d'investissement – Le Budget 2026 vise à réduire le coût des investissements au Canada et à bâtir les infrastructures reliant les entreprises canadiennes aux marchés. Le budget prévoit des investissements fédéraux en capital totalisant 404 milliards de dollars selon la comptabilité d'exercice, de l'EF 2026 à l'EF 2031 (676 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse). Les investissements annuels en capital (selon la comptabilité d'exercice) passeraient de 37 milliards de dollars pour l'EF 2026 à 78 milliards de dollars pour l'EF 2031.

Le Budget 2026 propose près de 90 milliards de dollars de nouveaux investissements en capital (selon la comptabilité d'exercice) au cours des cinq prochaines années.

Ces nouveaux investissements en capital, inclus dans le total fédéral et comprenant des dépenses fiscales comme la Mégadéduction à la productivité, se répartissent comme suit :

i. *Mégadéduction à la productivité* – 36 milliards de dollars
ii. *Construire les logements dont le Canada a besoin* – 10 milliards de dollars
iii. *Logement et infrastructures dans les communautés autochtones* – 10 milliards de dollars
iv. *Bâtir une économie plus propre et compétitive* – 9 milliards de dollars
v. *Maximiser le potentiel des ressources naturelles du Canada* – 3 milliards de dollars
vi. Autres – 22 milliards de dollars

Pièce maîtresse du budget, la *Mégadéduction à la productivité* est une nouvelle mesure permanente de passation en charges immédiate permettant aux entreprises de toutes tailles de déduire la totalité du coût des investissements admissibles acquis à compter du 15 septembre 2026. Environ les deux tiers des immobilisations seraient admissibles, comparativement à environ 15 % auparavant. Le ministère des Finances Canada estime que cette mesure pourrait accroître le niveau du PIB réel d'environ 0,5 % d'ici 2030.

Mise à jour sur le Bureau des grands projets – Créé en août 2025, le Bureau des grands projets fait maintenant progresser 28 initiatives d'intérêt national, soit 18 projets représentant plus de 194 milliards de dollars de nouveaux investissements et devant soutenir environ 200 000 emplois par année durant la construction, ainsi que 10 stratégies transformatrices. Parmi les exemples récents figurent :

i. *Pipeline Pacific Link* – Un projet d'oléoduc reliant l'Alberta à la côte canadienne du Pacifique.

ii. *Terminal 2 de Roberts Bank* – Un projet de nouveau terminal maritime à conteneurs près de Vancouver qui accroîtrait la capacité de transport maritime international du Canada.

iii. *Corridor d'énergie propre, de minéraux critiques et d'infrastructures de la fosse du Labrador* – Une initiative visant à développer la production hydroélectrique, le transport d'électricité et l'exploitation des minéraux critiques au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Rôle des caisses de retraite et des investisseurs institutionnels – Les caisses de retraite devraient également contribuer au programme d'investissement du gouvernement. Au premier Sommet canadien de l'investissement, tenu à Toronto en septembre 2026, près de 500 milliards de dollars de nouveaux engagements d'investissement ont été annoncés, dont près de 100 milliards de dollars d'engagements de financement de la part de caisses de retraite, d'assureurs et d'investisseurs institutionnels. Le gouvernement cherche aussi à attirer des investissements privés au moyen de concessions d'exploitation à long terme (de 40 à 50 ans) pour les quatre plus grands aéroports du Canada, ce qui pourrait intéresser les investisseurs institutionnels, notamment les caisses de retraite.

Fonds pour un Canada fort – Le Budget 2026 fournit également des précisions sur le premier fonds souverain national du Canada, annoncé dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, avec un engagement initial de capitaux fédéraux de 25 milliards de dollars sur trois ans. Une fois opérationnel, le Fonds investira aux côtés d'investisseurs du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens stratégiques d'intérêt national. Le gouvernement prévoit lancer les « Billets Canada fort » en 2027 par l'intermédiaire d'institutions financières participantes, permettant aux Canadiens d'obtenir des rendements liés au rendement du Fonds tout en bénéficiant d'une protection du capital.

Perspectives économiques et budgétaires du Canada

Principaux indicateurs

CROISSANCE DU PIB RÉEL EN 2026 **1,0 %** 1,7 % en 2027 T2 2026 : +3,3 % annualisé	**INFLATION SELON L'IPC EN 2026** **2,8 %** 2,2 % en 2027 Près de la cible de 2 % jusqu'en 2030	**TAUX DE LA BANQUE DU CANADA** **2,5 %** +25 points de base le 28 oct. 2026 D'autres hausses possibles
CHÔMAGE (OCT. 2026) **6,7 %** Baisse à 5,8 % d'ici 2030 Chômage des jeunes : 13,7 %	**CROISSANCE DU SALAIRE HORAIRE MOYEN** **+2,2 %** Sur un an, octobre 2026 Salaire horaire moyen : 37,89 $	**CROISSANCE DU SALAIRE HORAIRE RÉEL DEPUIS 2019** **+6,1 %** Plus du double de la hausse aux États-Unis Corrigé de l'inflation, jusqu'au T3 2026

À retenir : L'économie canadienne demeure résiliente, et la croissance devrait se renforcer en 2027. Toutefois, les nouveaux droits de douane américains et la hausse des prix de l'énergie (le prix de l'essence a augmenté de près de 28 % sur un an) freinent la croissance et maintiennent l'inflation et les taux d'intérêt à des niveaux élevés. Par ailleurs, la hausse du chômage et une croissance des salaires inférieure à l'inflation exercent une pression supplémentaire sur le pouvoir d'achat des ménages.

Solde budgétaire

Déficit fédéral projeté (milliards de dollars, % du PIB)		
EF 2026		39,3 G$ (1,2 %)
EF 2027		62,3 G$ (1,8 %)
EF 2028		62,5 G$ (1,8 %)
EF 2029		57,6 G$ (1,6 %)
EF 2030		53,4 G$ (1,4 %)
EF 2031		52,9 G$ (1,3 %)

À retenir : Le déficit de l'EF 2026 est inférieur de 27,6 milliards de dollars aux prévisions d'avril 2026 (66,9 milliards de dollars, soit 2,1 % du PIB), principalement en raison de recettes fiscales plus élevées et de dépenses de programmes directes plus faibles. Pour les cinq années suivantes, le déficit cumulé est inférieur de 6,8 milliards de dollars aux prévisions d'avril 2026, après prise en compte des nouvelles mesures.

Dette fédérale : Canada et États-Unis

Pays / Scénario	Dette/PIB EF 2026	Dette/PIB EF 2031	Dette fédérale EF 2026	Dette fédérale EF 2031
Canada – Scénario de référence	40,2 %	40,1 %	1,3 T$ CA	1,6 T$ CA
États-Unis – Scénario de référence	101 %	110 %	32,1 T$ US	42,5 T$ US

Note : Les données canadiennes et américaines ne sont pas directement comparables. Les montants sont exprimés dans la devise de chaque pays, les EF se terminent à des dates différentes (le 31 mars au Canada et le 30 septembre aux États-Unis), et le ratio américain repose sur la dette détenue par le public. L'année de l'EF est celle de sa fin; T$ désigne des milliers de milliards de dollars.

À retenir : Le ratio de la dette fédérale au PIB du Canada devrait demeurer globalement stable, autour de 40 %, jusqu'à l'EF 2031, selon le scénario « de référence ». À titre de comparaison, la dette fédérale américaine détenue par le public devrait passer d'environ 101 % à 110 % du PIB. Malgré la relative stabilité du ratio de la dette canadienne, l'encours de la dette fédérale devrait tout de même augmenter de 22 % sur cinq ans.

Sources

Budget de 2026 et perspectives économiques et budgétaires – Ministère des Finances Canada (5 novembre 2026)

Enquête sur la population active, salaires et IPC – Statistique Canada (6 novembre 2026)

The Budget and Economic Outlook: 2026 to 2036 – Congressional Budget Office (février 2026)

À propos de PBI

PBI Conseillers en actuariat ltée est une firme d'actuaires et de conseillers, dynamique et en croissance, se spécialisant dans les services-conseils en matière de régimes de retraite, d'assurance collective, de rémunération et de gestion d'actifs. Notre mission est d'accompagner les promoteurs de régimes de retraite et d'assurance collective à gérer les défis et risques inhérents, afin d'en assurer la viabilité financière et la pérennité.

Consultez notre site Web www.pbiactuariat.ca pour en savoir plus sur nos services, et communiquez avec nos spécialistes pour obtenir d'autres précisions. Pour vous abonner à nos infolettres : pbi.actuariat@pbiactuariat.ca